

LISTE DES ACTIVITES POSSIBLES A AIX/MARSEILLE (et conditions d'accès*) :

- MAAOA Arts d'Afrique, Amérique, Océanie (Vieille Charité) – Marseille dgac-maaoa@marseille.fr
- Mucem (Galerie de la Méditerranée seule) – Marseille <http://www.mucem.org/>
- Musée Borély (arts déco. et mode) – Marseille chateau-borely-musee@marseille.fr
- Musée Cantini – Marseille dgac-musee-cantini@marseille.fr
- Musée d'Archéologie méditerranéenne (Vieille Charité) – Marseille dgac-museearcheologie@marseille.fr
- Musée d'Art contemporain – Marseille dgac-mac@marseille.fr
- Musée des Beaux-Arts – Marseille musee-beauxarts@marseille.fr
- Musée des Docks romains – Marseille musee-histoire@marseille.fr
- Musée des Tapisseries <http://www.aixenprovence.fr/Musees>
- Musée d'Histoire – Marseille musee-histoire@marseille.fr
- Musée Granet – Aix www.museegranet-aixenprovence.fr
- Museum d'Hist. naturelle – Marseille museum@marseille.fr
- Oppidum d'Entremont – Aix <http://www.asso-archeo-entremont.com/renseignements2.html>

* Gratuité sur présentation de la carte étudiant

Autres : Abbaye St-Victor (MRS) ; Atelier Cézanne (Aix) ; Cathédrale d'Aix et son cloître ; Centre d'art Caumont (Aix) ; Cité radieuse (MRS) ; Eglise St-Jean de Malte (Aix) ; Fondation Vasarely (Aix) ; Vieille et nouvelle Major (MRS)

NB : visites payantes possibles

COMPTANT AUSSI POUR LA VALIDATION :

- Assister à 1 journée d'étude à la MMSH/Maison méditerranéenne des Sciences de l'Homme (colloque, table ronde, etc.), au choix – Aix
- Visite d'autres sites d'intérêt majeur (PACA, France) à proximité de chez vous
- Visites effectuées avec un enseignant du département dans le cadre d'une UE



DEPARTEMENT D'HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE

Passeport de visites

2020-2021

CONSIGNES :

Licence 1, 2, 3 : 2 visites (musées, sites archéologiques)/activités (colloques, etc.) obligatoires par semestre, à réaliser en autonomie dans l'un des établissements recensés p. 4 (au choix).

Gratification : + 0,25 pt. sur la moy. Générale de chaque semestre si visites faites

Validation : visa de l'établissement d'accueil délivré en fin de visite + visa du référent d'année (ou DETU ou direction du Département) délivré à l'occasion des permanences en cours de semestre.

NB : Visites et validations à effectuer jusqu'au 2 décembre (semestres impairs) et jusqu'au 2 avril (sem. pairs) de l'année universitaire en cours

29 bd. Schuman, bât. Egger, bureau D402 (Direction), 04.42.55.33.72, Aix-en-Provence

ANNEE UNIVERSITAIRE : ...202..... - ...202.....

NOM/Prénom de l'étudiant :

NIVEAU : Licence.....

ICI : COLLER/AGRAFER TICKETS DE VISITE

VISITES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE :

Désignation de la visite choisie (nom du musée, site archéo., intitulé de la journée d'étude, etc.)	Date visite	Visa établissement d'accueil (nom/signature agent d'accueil ou enseignant, tampon de l'établissement)	Visa du département HAA (signature du référent d'année, du DETU ou du directeur)*
Sem. 1 - Visite 1 :	--/--/--		
S1 - Visite 2 :	--/--/--		
S2 - V1 :	--/--/--		
S2 - V2 :	--/--/--		

*** Sur présentation des tickets de visite dûment conservés**

ICI : COLLER/AGRAFER TICKETS DE VISITE